



La Plume de Bény



Année 2013- N° 18

La lettre de la municipalité

Parution octobre 2013 - imprimé par nos soins

EDITO

La Plume est sur un nuage !

Elle est désormais accessible dans le « cloud ».

Le site internet de la commune, «mairie-beny.fr», ouvert au mois d'août permet bien d'accéder, entre autre, à toutes les «Plume», aux bulletins annuels, aux comptes rendus de conseil municipaux, et aux articles qui relatent les derniers évènements sur la commune.

La Plume en version papier a vocation à être encore distribuée, ne serait-ce que pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet, mais pour combien de temps ?

Bény est la troisième commune du canton à se doter d'un site internet, et ce site doit figurer dans vos «favoris» pour actualiser votre information et vous faire partager l'actualité des élus et des associations sans lesquelles il n'y aurait pas de liens et de rencontres entre les bénéens.

Nous aimerions que ce site soit le fil rouge des services rendus aux habitants.

Les fils, ils ont disparus du ciel de la grande rue du village. Plus de fils électriques, plus de fils téléphoniques, juste un éclairage public moderne et économe.

Le ciel est désormais dégagé pour voir passer les nuages...



UN PROJET POUR UN NOUVEAU RYTHME.

L'avenir de la jeunesse, le redressement de notre pays, son développement culturel, social et économique dépend largement de notre capacité collective à refonder l'école de la République.

La Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a engagé un certain nombre d'actions dont certaines impliquent directement l'action des communes.

La priorité à l'école primaire se traduit notamment dans la réforme des rythmes scolaires, engagée dès la rentrée de 2013 avec une organisation de la semaine mieux adaptée aux apprentissages des élèves.

Comment justifier que la France soit le seul pays moderne à organiser sur quatre jours seulement la semaine d'école pour la majorité de ses élèves du primaire, au mépris de tous les avis médicaux et pédagogiques ? Comment justifier que nos écoliers soient parmi ceux qui reçoivent le plus grand nombre d'heures d'enseignement sur le plus petit nombre de jours sur la planète ?

Le temps scolaire sera désormais articulé avec un temps péri-éducatif que les collectivités locales pourront mettre en place au travers de projets éducatifs territoriaux. Cela signifie mettre en place des activités d'aide au travail personnel, cela signifie des activités culturelles, sportives ou simplement récréatives pour tous et non plus seulement pour ceux qui peuvent payer.

Rappelons que gouverner c'est choisir, et que l'échec scolaire (près d'un enfant sur cinq, deux fois plus que la moyenne des pays développés) a, lui, un coût financier et social important.

La commune de Bény a reçu une lettre du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) qui demande à ce que lui soit transmis avant le 6 décembre le projet de la commune en matière d'organisation du temps scolaire.

Le conseil municipal du 26 septembre a consacré un temps de débat sur la question. Dominique Colin, maire adjoint, a proposé une méthode de travail qui a ensuite été validée par le conseil d'école du 15 octobre. Il y aura donc un groupe de travail comprenant les 7 représentants de parents, les enseignantes, les employés municipaux et les membres de la commission municipale des affaires scolaires. Ce groupe se réunira 5 fois, tous les mardis jusqu'au conseil d'école du 3 décembre qui portera un avis sur la solution proposée.

Un questionnaire sera adressé aux parents pour cerner leurs préoccupations et entendre leurs suggestions. Les points de vigilance pour la mise en œuvre des activités périscolaires de qualité sont : le niveau d'ambition et les capacités budgétaires, la concertation avec les parents, l'organisation du temps de travail et le recrutement d'intervenant...

Le conseil municipal du 4 décembre arbitrera une organisation du temps et des propositions d'activité. L'équipe municipale issue des élections devra décider de l'engagement budgétaire et préparer la mise en œuvre pour la rentrée de septembre 2014....



LES QUATRE CLASSES ONT REPRIS LE TRAVAIL !



Tout le monde a le sourire.

La rentrée scolaire s'est faite dans la continuité ce mardi 3 septembre avec **4 classes** et les mêmes enseignantes.

Les effectifs ont particulièrement baissé cet été du fait de nombreux déménagements dans le village. Dès la création de la quatrième classe en septembre 2009 la commune s'était préoccupée d'engager un projet de construction de logements collectifs pour préserver le niveau d'effectifs scolaires à moyen terme.

Le jour de la pré-rentrée, **Dominique Colin, maire adjoint, a obtenu l'assurance de la part de l'Inspection Académique, que la 4ème classe serait bien maintenue.** Il a expliqué aux enseignantes et aux représentants des parents que le projet de construction de 17 logements à Dorthan, dont le permis de construire a été délivré en juin 2013, a été déterminant dans la décision de l'éducation nationale.

L'année est donc bien engagée et les enseignantes ont déjà élaboré des projets, et solliciteront l'aide financière du Sou des écoles. Le fil rouge du projet d'école tournera autour de la « *production d'écrit* ». Un recueil de textes sera certainement produit.

Et puis, il y aura encore cette année, l'USEP (rencontres sportives), le concours des Incorruptibles, le « troc des connaissances », etc...

Il n'y a pas que les enfants qui auront des devoirs à faire cette année. Il s'agira pour la municipalité de **mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires.** Celle-ci ne s'appliquera à Béný qu'à la **rentrée de septembre 2014.** Il reste donc le temps d'organiser les changements nécessaires.

La première étape consiste à produire un projet éducatif territorial (PEDT). C'est un outil de collaboration locale associant les parents d'élèves, les enseignants, la municipalité, le personnel municipal, dont l'objectif est d'organiser les futures activités périscolaires en prolongement du temps scolaire.

Une réflexion sera engagée début octobre pour prévoir la rentrée prochaine.

LA COMMUNE PRIVEE D'ELECTRICITE !



Suite à un incident sur le poste de transformation des Manilliers situé route de la Vavre, **l'ensemble de la commune a subi une panne d'alimentation électrique à partir de 16h31 le mercredi 18 septembre.**

Le rétablissement de l'alimentation a été réalisé progressivement suivant les secteurs à 17h31, 18h12, et 21h24 pour les plus favorisés, les derniers n'ayant été soulagés qu'à 9h15 le lendemain matin.

La panne constatée était la mise en défaut d'un parafoudre sur la ligne haute tension aérienne ajouté à un défaut sur la commande haute tension/basse tension de ce même poste. C'est ce dernier défaut qui n'a pas permis de réalimenter la ligne des Manilliers le soir même.

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE : www.marie-beny.fr



Le **samedi 31 août**, la population était invitée par la commission communication à la **présentation du site internet de la commune**, nouvellement mis en ligne.

Dans les esprits depuis le début du mandat, sa réalisation a été décidée en juin et engagée aussitôt pour aboutir à une mise en ligne en cette fin de mois d'août. Des délais très courts pour une opération de ce type en matière de communication, mais une grande satisfaction d'avoir fait aboutir le projet avant la fin de ce mandat.

Les quelques personnes qui ont répondu à cette invitation ont souligné **l'importance et la richesse des informations mises à disposition du public.** Toute la vie communale y est réunie et tout est fait pour faciliter l'accès à l'information et aux démarches pour les usagers.

Egalement destiné à faire connaître la commune au-delà des limites de notre petit territoire, il véhicule le dynamisme et la richesse de la vie de Béný au travers des réalisations et des projets municipaux. Il n'est donc pas uniquement tourné vers les habitants de Béný.

Très prochainement, un **espace dédié aux associations** devrait être ouvert afin qu'elles puissent y diffuser leurs informations et programmes de manifestations et d'animations. A elles d'utiliser au mieux ce nouvel espace de communication afin de démontrer leur dynamisme et leur engagement dans la vie communale.

Nous nous sommes laissé dire que des habitants et des élus de communes voisines allaient y puiser des informations et consultaient les rubriques liées aux démarches administratives ou à la vie communale pour y trouver des idées. Ce serait une fierté pour nous, élus, de voir nos réalisations reproduites dans d'autres lieux...

[N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques à l'aide du formulaire de contact présent sur le site.](#)

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES : UN ÉTAT DES LIEUX INQUIÉTANT !

A la demande du bureau de la Communauté de Communes, Johan CHARVET, ambassadeur tri et prévention des déchets de la Communauté de Communes, a réalisé une tournée de contrôle des ordures ménagères résiduelles sur les communes volontaires, ce qui est le cas de Bény. Il était accompagné, le jeudi 29 août, de François PONTIUS, employé communal.

Résultats du contrôle en porte-à-porte : Secteurs sondés : le Bourg, les Manilliers, la Courouge, les Jacquets, Aussiat, les Blanchets, Vacon. En moyenne, le contrôle a porté sur 50% des sacs déposés en bord de route. **Quelques constats alarmants** : **On retrouve** :

- ☞ des emballages ménagers recyclables dans quasiment 70% des sacs observés
- ☞ une grande quantité d'ordures ménagères résiduelles
- ☞ du verre, de la ferraille, des déchets dangereux
- ☞ de gros sacs remplis de jouets, ...

Résultats du contrôle des conteneurs : Salle des fêtes (3), Eglise (2), Route du stade (1), Croix carrée (1). **Quelques constats alarmants** :

- ☞ Salle des fêtes : pleins à 80%, donc utiles, contenant des emballages ménagers recyclables et des papiers
- ☞ Eglise : pleins à 100%, donc indispensables, contenant des emballages ménagers recyclables et des papiers
- ☞ Route du stade : plein à 40%, utilité à vérifier, contenant des emballages ménagers recyclables et du verre
- ☞ Croix carrée : plein à 30%, mais nécessaire, contenant des emballages ménagers recyclables

Cette campagne, qui se poursuit sur d'autres communes, a pour objectif d'alerter la population sur des comportements inadaptés en matière de tri des déchets et de protection de l'environnement. Si le préjudice subi par la planète n'est pas une préoccupation quotidienne pour de trop nombreux habitants, nous sommes certains qu'il n'en n'est pas de même si nous abordons la question **des impacts financiers lié à ces comportements inadaptés**.

En effet, ils ont inévitablement, et encore plus dans l'avenir, **une conséquence notable sur le montant que vous acquittez au titre de la redevance ordures ménagères**.

Vous êtes sceptiques, vous pensez ce sujet sans importance ? Laissez-nous vous apporter des explications et vous convaincre du contraire !

Venez nombreux à la réunion d'information organisée le
Mercredi 13 novembre à 20h00 à la salle Garavand.
Un nouveau guide du tri sera distribué à l'issue de cette réunion

LEQUEL DES DEUX A LES MEILLEURES RAISONS ?



Mon chien aboie...

Mon voisin se plaint des aboiements de mon chien ...

Difficile à dire ! Les deux ont parfois de bonnes raisons.

Quand mon chien aboie ponctuellement, je peux penser qu'il a de bonnes raisons : il m'appelle, il dit bonjour aux passants, il protège son territoire... et mon voisin peut s'en accommoder. S'il aboie toute la journée et plus particulièrement si je suis absent, je peux concevoir que mon voisin s'en plaigne et je dois en rechercher les causes pour pouvoir les traiter.

On me dit que ma responsabilité est engagée pour cette gêne qu'il occasionne et qu'au regard de la loi, je suis tenu de ne pas être à l'origine d'un trouble de voisinage. Je suis bien conscient que l'article 13 de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 précise que *"les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage"*.

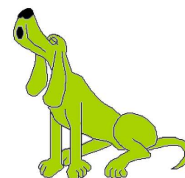
Facile à dire cette fois-ci ! Mais moi, je me sens impuissant face à ce problème. En effet, lorsque je suis là, il n'y a pas de problème particulier. Si je suis absent, comment faire comprendre à mon chien qu'il ne doit pas aboyer continuellement car les voisins ne vont pas apprécier ? Le plus simple serait de chercher à comprendre pourquoi il se comporte ainsi. Ah, si seulement il parlait !!!

Sachez que, quel que soit l'âge de votre chien, il est possible d'agir. Dans le meilleur des cas, vous ferez purement et simplement cesser le comportement gênant et, au pire, vous pourrez l'atténuer.

Nous vous invitons à vous rendre **sur le site de la mairie, www.mairie-beny.fr, menu "Vie municipale / Civisme"**. Vous y trouverez deux articles téléchargeables sur ce sujet.

Concluons cette page en signalant qu'en cas d'échec de la psychologie animale, il existe des colliers pour faire arrêter les aboiements et respecter la loi.

Rappel : la divagation des animaux est interdite, qu'il s'agisse de chats ou de chiens . De nombreuses plaintes arrivent en mairie pour des gênes occasionnées par des animaux n'étant pas sous la surveillance de leurs propriétaires.



Naissances

Lison JOMARD

09/05/2013

Cloé SIMONET

09/06/2013

Eliot GROSJEAN

12/09/2013

Décès

Jean-Claude PONCET

18/06/2013

Daniel CASTEL

18/07/2013

Mariages

Nathalie GALLION et

Sébastien JULLIEN

01/06/2013

Chantal LACROIX et

Serge GUIBERT

22/06/2013

BRÛLAGE DES VEGETAUX PAR LES PARTICULIERS

L'arrêté préfectoral du 6 octobre 2005 **autorise le brûlage des déchets végétaux par les particuliers sur toute la commune, du 16 septembre au 14 juin** (sauf les pelouses).

Le brûlage doit se faire de jour sans adjonction de produit pour activer la combustion, à 10 mètres minimum des lignes électriques, 25 mètres des voies de circulation et des bâtiments et à 200 mètres d'une forêt pour la période du 1er mars au 30 septembre.

Il est **interdit, par grand vent, et ne doit gêner ni le voisinage, ni les usagers de la circulation.**

Enfin, une personne susceptible de pouvoir éteindre le feu à tout moment, doit **assurer la surveillance du foyer jusqu'à son extinction complète.**



PATRICE POBEL PRODUIT UNE BIÈRE, LA THOU, CONSACRÉE « MEILLEURE BIÈRE DU MONDE 2013 !!! »



C'est le fameux World Beer Award (www.worldbeerawards.com) qui a publié ce palmarès en évaluant 600 bières du Monde. La bière Thou concourait dans une catégorie ultra prisée et ultra concurrentielle ! La Thou n'est donc pas moins que la meilleure pale ale du monde ! Meilleure que les bières concurrentes de Belgique, d'Allemagne, du Royaume Uni, des USA, du Brésil, du Japon, d'Australie... !

Natif de Bény, Patrice Pobel a créé l'entreprise Maison de Brasseur en 2005, quasiment sans argent. Il a conçu lui-même les plans de son matériel. Il a même soudé les cuves. Bref, il a dû travailler dur.

Mais rapidement, il a obtenu de prestigieuses reconnaissances.

Son entreprise, « la Maison de Brasseur », basée à Pont d'Ain, est considérée comme la meilleure brasserie d'une grande moitié sud de la France (CGA 2013). Elle figure dans le top 5 des meilleures brasseries de France (CGA 2013). Elle a récemment été notée meilleure brasserie internationale dans le magazine allemand « Selection » (hiver 2012). Et aujourd'hui c'est la consécration mondiale avec ce titre de meilleure bière du monde !

Nous souhaitons donc à cette entreprise qui reste aujourd'hui très petite (500 hectolitres et 300 000 € de chiffre d'affaire), de prendre l'envol qu'elle mérite pour devenir un des joyaux industriels du département de l'Ain.

RENDEZ-VOUS ANNUEL DU CCAS



Bonne table et belle musique pour cette rencontre

Le 14 septembre 2013, les membres du CCAS ont accueilli 57 convives à la salle Garavand pour le traditionnel repas annuel.

Lors de son allocution de bienvenue, le maire a salué les « petits nouveaux » : Marie Rose Burdeyron, Denise Clair, Michelle Rodet et la présence du père Futi, nouveau curé de la paroisse.

Le délicieux repas a été préparé par le restaurant « La Mère Moissonnier ». Les chansons françaises interprétées par les animateurs Pascal et Gilou ont rythmé ce bel après midi.

Comme tous les ans, certains habitants de plus de 75 ans n'ont pas pu être de cette fête. Mais les membres du bureau du CCAS ne les oublient pas ; ils leur rendront visite en décembre avec de jolis colis de Noël.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE DES JEUNES À 16 ANS

Tous les jeunes Français **ayant atteint l'âge de 16 ans**, les filles comme les garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- ☞ votre nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), vos prénoms, votre date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant vos parents,
- ☞ votre adresse,
- ☞ votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Vous devez fournir :

- ☞ une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- ☞ un livret de famille

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

DATES A RETENIR :

- 9 novembre : Soirée choucroute dansante du RCB
- 11 novembre : Commémoration 1918
- 16 novembre : Concours de belote du Sou des écoles
- 30 novembre : Vente de boudin et de boulettes du fleurissement
- 8 décembre : Repas de Noël du Club des retraités
- 9 décembre : Don du sang à Marboz (15h30-18h30)
- 5 janvier : Vœux du maire

Matches du Rugby Club de Bény

- 27 oct : ARBRESLE – RC BENY
- 10 nov : RC BENY – RC CONDRIEU
- 17 nov : RC BENY – PONT D'AIN
- 24 nov : CORBELIN – RC BENY
- 08 déc : RC BENY – CHASSIEU
- 12 jan : RC BENY – ARBRESLE
- 19 jan : RC CONDRIEU – RC BENY

